

L'ajournement

Ce serait déjà très triste en soi, mais en plus, à cause de toute absence de réponse de la part de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, le traitement que leur fait subir la justice brésilienne est aggravé par celui de leur propre gouvernement.

Des Canadiens de partout ont manifesté leur appui à Christine et à David et je voudrais leur rendre hommage, mais rendre hommage surtout aux familles de Christine et de David qui poursuivent une campagne inlassable et énergique en leur nom.

Le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques a demandé deux fois, je dis bien deux fois, à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de reconnaître enfin l'injustice de la situation et de demander l'expulsion prévue par la constitution brésilienne. La ministre a refusé. Elle en est fort marrie, mais elle se contente de dire qu'elle attend que le traité de transfert des contrevenants soit ratifié. Ensuite elle dit qu'elle attend que les appels aient été entendus, ce qui ne saurait tarder. Pendant ce temps-là, nous attendons. Nous attendons la ratification du traité de transfert des contrevenants. Les appels qui devaient être entendus cette semaine seront peut-être entendus la semaine prochaine nous dit-on. En attendant, l'appui à Christine et à David ne cesse de croître. En attendant aussi, les risques pour leur santé et leur sécurité croissent également.

C'est avec grand plaisir que j'ai appris récemment, au début de janvier, que des représentants et des dirigeants de quatre Églises canadiennes avaient écrit au premier ministre Mulroney pour lui demander de prendre les mesures nécessaires et de demander leur expulsion. La lettre initiale avait été écrite par l'archevêque Edwin Lackey la veille de sa mort au nom de l'archevêque Marcel Gervais, archevêque de l'Église catholique romaine d'Ottawa et président de la Conférence canadienne des évêques catholiques. Elle avait été signée par le modérateur de l'Église unie du Canada, de même que par le modérateur de l'Église presbytérienne du Canada. On n'a même pas daigné leur répondre.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit faire quelque chose pour mettre fin à cette injustice. Le Brésil a dit ne pas comprendre pourquoi le gouvernement du Canada n'avait pas demandé leur expulsion. L'ancien ministre de la Justice, un homme très respecté, M. Harbez Piccarino, a reconnu les injustices commises dans cette affaire et a recommandé l'expulsion.

Le temps que Christine et David ont déjà passé en prison leur donnerait droit à la libération conditionnelle s'ils y étaient admissibles. Mais ils ne le sont pas, parce qu'ils sont des étrangers. Ces peines sont inhabituelles et cruelles. Au départ, les déclarations de culpabilité ont été une injustice flagrante.

Comment la secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-elle songer à devenir premier ministre du Canada quand elle ne peut même pas défendre deux jeunes Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont droit à la justice? Elle ne mérite même pas d'être secrétaire d'État aux Affaires extérieures, encore moins premier ministre du Canada.

Je veux encore une fois profiter de cette occasion pour demander au gouvernement par votre entremise de reconnaître le caractère injuste de la situation de Christine et de David, de tenir compte de l'appel du comité permanent, de l'appel unanime du Comité permanent de la justice et des questions juridiques et finalement, de demander que Christine et David soient expulsés du Brésil de façon à ce qu'ils puissent rentrer au pays et retrouver leurs familles.

Ces jeunes Canadiens sont des personnes dignes de respect. Ils n'ont pas de casier judiciaire et sont victimes d'une terrible injustice. J'espère que ce gouvernement fera enfin preuve du leadership dont il aurait dû faire preuve depuis longtemps.

[Français]

M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Burnaby—Kingsway, qui siège avec moi au Comité des affaires extérieures, de s'intéresser au cas de ces deux jeunes Canadiens qui sont à l'extérieur du pays et qui y sont justement contraints par un mauvais cas de justice.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait connaître ses vues sur ce cas dans des lettres, en date du 13 août et du 8 décembre, au président du Comité permanent de la justice et au solliciteur général.

• (1740)

On ne peut présumer que si le Canada demandait l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer, celle-ci serait accordée automatiquement. Bien que le président brésilien ait le pouvoir d'accorder l'expulsion, on nous a fait savoir qu'il existe une distinction claire entre le pouvoir tel qu'il est établi dans la constitution brésilienne et la pratique selon laquelle il est exercé.